

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

**15 mars 2024**

Date d'affichage :

**15 mars 2024**

## VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la commune de **ST JEAN ST NICOLAS****Séance du 21 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

**Absents et représentés** : Marc-André DABAT a donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

**Absents** : Claude GUET – Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°024/2024 : ATTRIBUTION DU LOT N°4-MENUISERIE- DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA COUR D'ÉCOLE**

Le Maire rappelle qu'à l'issue de la consultation relative au marché de travaux de désimpermeabilisation et végétalisation de la cour de l'école de Pont du Fossé, le lot n°4 -menuiserie- n'avait reçu aucune offre.

Aussi, une nouvelle consultation a été publiée le 02 février 2024. Une seule offre a été reçue. Le Maire explique que cette dernière a été analysée par le maître d'œuvre, qui l'estime satisfaisante tant sur le plan technique que sur le plan financier.

**Le conseil municipal**

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

**Vu** la délibération n°045/2023 du conseil municipal du 24 mai 2023 relative au marché de travaux de désimpermeabilisation et végétalisation de la cour de l'école,

**Vu** l'avis formulé par le maître d'œuvre

**Délibère et décide**

↳ **D'attribuer** le lot n°4 -menuiserie- du marché de travaux de désimpermeabilisation et végétalisation de la cour de l'école à l'entreprise TR Paysagiste, 05500 St-Bonnet en Champsaur, pour un montant de 38 350,00€ HT

↳ **D'autoriser** le Maire à signer ledit marché

Le montant total du marché s'élève à 291 088,72€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

